



Annulation de mariage avec une personne turc d'origine kurde

Par **christelle25**, le **06/07/2008** à **18:40**

je suis mariée avec un turc depuis 4 ans . Le 12 juin 2004. il devrait avoir sa carte de sejour de 10 ans en décembre et depuis quelque jours j'ai de sérieux doute sur sa sincerite. Il etait venu illégalement en france Je pense qu'il va me quitter ensuite. je sais que si il divorce il gardera sa carte mais moi si sa doit arriver je pense demander l'annulation du mariage et je voudrai savoir si je pourrai ou non merci de me venir en aide

Par **norsabah**, le **06/07/2008** à **20:11**

Bonsoir madame je donne juste mon opinion car je ss ds le mm cas que votre mari que maintenant vous le nommez immigré vous êtes mariée depuis 4ans et vous l'appellez comme ça vous voyez la méchanceté mon future ex mari il a tt fait pour annuler le mariage puis il a demandé le divorce a l'amiable car il n'a pas pu prouver a ce que je sache après 4 ans de mariage vous dites que vous avez des doutes mais pourquoi pas avant vous savez que un couple sur trois divorce au bout de 3 ANS de mariage ici en France , c'est malheureux et c'est comme si on a choisi de se marier avec qlq un c'est par amour mais le défaut que la plus part font c'est quand on se marie avec qlq un étranger il faut qu'il soit un objet entre les mains et comme on veut sinon si ça marche plus c'est un mariage juste pour les papiers il faut changer cette idee et je nie pas que il y a bcp de personne qui se font arnaquer mais les honnêtes sont des victimes et c'est eux qui paient je suis croyante et ceux qui ont fait des faux mariages ou qui ont mentis seront payés un jour tout se paie tot ou tard et encore excuse moi personne ne sait ce que l'autre a fait mieux etre claire avec ton mec et mettez les points sur les i et ne cherchez pas a faire du mal s'il te l'a fait ,il sera payé soit certaine ; dire que la vie continue et

il faut vider les cœurs de la haine de la vengeance et ne me prenez pas comme défenseure des personnes qui arnaquent je veux juste être sur de ce qu' on dit car je sais mon ex a dit la même chose mais c'est pas vrai c'est lui qui m'a fait vivre l'enfer et qd c'est fini c'est fini une fois pour toute et la vie continue soit ici ou qlq que part ds le monde juste on accepte pas l'injustice de l'autre et merci

Par **christelle25**, le **06/07/2008 à 20:17**

je suis tout à fait d'accord avec vous et ce que vous dites mais on ne s'aperçoit pas toujours de la vérité moi je me suis mariée par amour mais lui ???? je voulais savoir si je pourrai demander l'annulation du mariage

Par **laurence28**, le **06/07/2008 à 20:59**

bonjour christelle rnsi je me permet de vous écrire c'est parce qu'en lisant j'ai l'impression d'entendre une personne qui cherche à se venger. mais comprenez que chère madame le mariage est une union sacrée. et vivre avec une personne pendant 4 ans ça veut dire quand même qu'il y a de l'amour. rnalors si aujourd'hui si vous sentez qu'il y a plus d'amour entre vous le mieux c'est de discuter avec votre époux. tout en éliminant cet esprit de vengeance. rnpour l'annulation du mariage cela n'est pas possible mais par contre le divorce. rn comme à dit nasorbah tout ce que vous payez ici bas, si vous avez épousé pour des papiers sachez qu'un jour il sera puni d'une manière ou d'une autre. cordialement laurence

Par **kingdom**, le **15/04/2009 à 17:41**

Pas simple tout ça... si vous voulez on peut faire le point sur <http://www.amourcartedesejour.com>

Par **Chuchu**, le **26/06/2012 à 00:52**

J'ai vu ce forum qui parlait de mariage avec un "kurde" ect. J'ai besoin d'un renseignement, j'espère que quelqu'un sera en mesure de me répondre. Ma mère s'est mariée il y a 2 ans avec un kurde mais elle s'est en quelque sorte faite arnaquée. Il était plein de dettes et sans papiers en France et maintenant elle souhaiterait divorcer car elle en a marre de subvenir à ses besoins sauf qu'il dit qu'il ne divorcera pas. J'en ai marre qu'il mène la belle vie donc j'ai décidé de me renseigner sur le net. Est-il possible pour elle de divorcer et si oui de quelle manière ? Car je ne veux pas qu'elle ait ses dettes à payer !! rnElle me dit sans cesse qu'il faut qu'elle attende qu'il ait ses papiers pour divorcer sans problème, est-ce réellement la solution ?rnmerci d'avance :)

Par **Nicole29**, le **26/06/2012 à 04:05**

Bonjour,rnC'est tout simple vous divorcez, comme ça il n'aura pas sa carte de 10ans, car il aura encore besoin de vous et de certains de vos documents

Par **amajuris**, le **26/06/2012 à 10:29**

bjr,rnune précaution quand on se marie ou remarie avec une personne qu'on connaît depuis peu de temps, c'est de se marier sous le régime de la séparation de biens.rnvotre mère doit donc demander le divorce mais ce sera long si son mari refuse. en application de l'article 220-1 du code civil si un des époux met en péril les intérêts de la famille le juge aux affaires familiales peut prescrire toutes mesures urgentes nécessaires.rnétant mariée sous le régime légal, il y a solidarité des époux sauf pour les dépenses excessives (article 220).rncdt